# Procuration

**Je soussigné(e) :**

Nom de naissance : ..... Nom d'usage : .....

Prénom : ..... Date de naissance : |_|_|_|_|_|_|

N° de sécurité sociale : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Adresse : .....

.....

**donne procuration, conformément aux articles 1984 à 2010 du code civil, à :**

Nom, prénom ou raison sociale : Caisse Benoit E.I.

.....

Adresse : 19B venelle de la petite grange 17590 Ars en ré

.....

**pour :**

| **Cochez et signez pour chaque pouvoir que vous donnez.** | **Signature(s)** |
|---|---|
| ☐ Démarche CPAM | |
| ☐ Démarche Mutuelle Santé | |
| ☐ Démarche Carte Grise | |
| ☐ Démarche Pré retraite | |
| ☐ Démarche Trajectoire | |
| ☐ Démarche FAI. | |
| ☐ Autre : | |

**Merci de joindre la copie de votre carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité et celle de votre mandataire.**

**Je déclare avoir pris connaissance des informations précisées dans la notice jointe. J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués sur cette déclaration et j'ai bien noté les informations précisées dans la notice jointe.**

Je reconnais être informé(e) qu'une vérification de l'exactitude de mes déclarations et de l'authenticité des documents produits à l'appui de ma demande, peut être effectuée dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par les articles L. 114-19 à L. 114-21 du code de la sécurité sociale.

Fait à : .....

Le |_|_|_|_|_|_|_|_|

Votre signature :

Signature du mandataire :

A.I.R. Assistance Informatique Réthaise
CAISSE Benoît
AUTO-ENTREPRENEUR
Ars-En-Ré
TEL 06.40.83.02.72
SIRET 882 430 341 00017

La loi n° 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.
La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art. 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 à 441-9 du code pénal).
En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement ou non de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L. 114-17 du code de la sécurité sociale.

Réf. N2023 - 01/2019 - Conception et réalisation : studio graphique, Cnav - Illustrations : By Benoît.